

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 25 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 19 juin 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET , Marcel PÉTRÉ, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Michéline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LO, Christian HAURET a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS Yvonne LE GAC, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250625-2 : AG_AJUSTEMENT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE CERTAINES COMPETENCES

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les compétences de la Communauté de Communes,

Vu l'arrêté du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom

Vu l'arrêté du 19 juin 2020 autorisant la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom à modifier ses compétences

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 15 mars 2017, 26 septembre 2018, 7 novembre 2018, 6 février 2019, 17 février 2021, 8 février 2023 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire de Pré-Bocage Intercom.

Dans le cadre de cette délibération, il est proposé aux élus communautaires de compléter et de préciser l'intérêt communautaire.

L'arrêté du 19 juin 2020 autorisant la Communauté de Communes Pré-Bocage Intercom à modifier ses compétences stipule :

Au sein des compétences facultatives que :

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

Elle est compétente pour assurer l'ouverture et l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire afférent à la compétence « des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire » est défini, actuellement, comme suit :

Circuits

- Circuit de la marquise, Val de Drôme (Dampierre)
- Circuit des lavoirs, Caumont sur Aure (Caumont l'Eventé et Livry)
- Sentier de Le Mesnil Auzouf, Dialan sur Chaîne (Le Mesnil Auzouf)
- Sentier des Bruyères, un circuit local et un circuit qualité, Brémoy et Dialan sur Chaîne (Jurques, Le Mesnil Auzouf)
- Chemin du Plessis Grimoult (Les Monts d'Aunay)
- Ruisseau de la Planche aux Prêtres, Val de Drôme (Saint Jean des Essartiers)
- Circuit de la Bignette, Seulline (La Bigne et Saint Georges d'Aunay)
- « Sous les Monts d'Aunay » Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon et Bauquay) – (dit aussi Sentier des Lavoirs)
- Boucle des Hôtels, Les Loges
- Randonnée autour de Cahagnes, sur les terres de Guillaume, Cahagnes
- Circuit « Le Mont d'Ancre » de la forêt de Valcongrain, Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon, Bauquay, Roucampes et Campandré Valcongrain, Bonnemaïson)

- Circuit la Motte de Briquessard, Caumont sur Aure (Livry)
- Circuit le petit tour de Bauquay, Les Monts d'Aunay (Bauquay)
- Au fil de la Druance, Les Monts d'Aunay (Danvou la Ferrière et Ondefontaine, Le Plessis Grimoult)
- Entre bois et Ferrière, Les Mont d'Aunay (Danvou la Ferrière)
- Circuit de Campandré, Les Monts d'Aunay (Campandré Valcongrain)
- Circuit Les hauts de Roucamps, Les Monts d'Aunay (Roucamps et Le Plessis Grimoult)
- Circuit de Coulvain, Seulline (Coulvain)
- Circuit de le Vert-Buisson (partie La Vacquerie), Caumont sur Aure (La Vacquerie)
- Circuit du Monts-Pinçon dont le chemin du camp Romain
- La percée du Bocage

- Boucle la Vallée des Moulins
- Panoramas du Pré-Bocage
- Jadis le Cordillon
- La Baronnie de Torteval
- Circuit la vallée de la Seulles
- De l'Ecanet vers la vallée de la Seulline
- Entre Plaine et Bocage
- Autour du Locheur
- Les Balcons de l'Odon
- Circuit de l'Ajon à l'Odon
- Circuit du ruisseau de la Rette
- La Vallée de l'Ajon
- Le plateau de Claire-Fontaine
- La Ronde des Quatre Châteaux

- Circuit équestre de la Chevauchée de Guillaume
- Boucle vélo « des plages du débarquement au Mont Saint Michel »
- Boucle vélo « autour de Caumont et Cahagnes » : Les hautes Vallées de la Seulles en vélo

Liaison

- Liaison de 700m entre les circuits de Dampierre et de Saint-Jean-des-Essartiers

Sentiers

- Circuit du bois d'Angerville – La buterie, Seulline (Saint Georges d'Aunay)

Au regard de la CLECT de mars 2023 et de la mise à jour récente des itinéraires de randonnées au sein du SIG récemment mis en place. Il est proposé de reprendre l'intégralité de l'intérêt communautaire afférent à la compétence « des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire » afin de le définir comme suit :

Code_Circ	Nom_circuit	Type
PR16	Le sentier des Bruyères	Circuit Qualité
PR17	Les hauts de Roucamp	Circuit Qualité
PR18	Petit Tour de Beauquay	Circuit Qualité
PR19	Sous le Mont d'Ancre	Circuit Qualité
PR20	Les Balcons de l'Odon	Circuit Qualité
PR21	La Vallée de l'Ajon	Circuit Qualité
PR22	De l'Ecanot vers la Seuille	Circuit Qualité
PR23	Le Plateau de Clairefontaine	Circuit Qualité
PR31	Le circuit de l'Orgueil	Circuit Qualité
PR32	De l'Ajon à l'Odon	Circuit Qualité
PR33	Le Mont Pinçon	Circuit Qualité
PR43	La Butte de Caumont	Circuit Qualité
PR 8 - JLC	Jadis le Cordillon	Circuit Qualité
PR127	Entre Plaine et Bocage	Boucle Locale
PR51 (120)	La Motte Briquessard	Boucle Locale
PR52 (124)	Le Sentier de Mesnil-Auzouf	Boucle Locale
PR53 (125)	Les Fermiers du Val	Boucle Locale
PR54 (123)	Sous les Monts d'Aunay	Boucle Locale
PR55	Autour de Le Locheur	Boucle Locale
PR56	La Vallée de la Seuille	Boucle Locale
PR57	La Baronnie de Torteval	Boucle Locale
Autres « sentier de randonnée » Cat. 3	Villiers-Bocage - Entre Plaine et Bocage	890 m
	Caumont sur Aure - Ex-circuit des lavoirs	2 530 m
	Brémoy - Variante du PR16 - Le sentier des Bruyères	480 m
	Val d'Arny - Variante PR.32 - Tournay sur Odon - entre La Chesnaye et Le Prieuré	200 m
B.E.	Boucle Equestre de la chapelle Saint Joseph (cf. PR19)	
B.E.	Boucle Equestre 6 : Au fil de druanca (cf. PR 125)	
B.E.	La chevauchée de Guillaume	
VTT30	Le circuit des Monts	VTT
VTT31	L'Échappée aunaise	VTT
VTT32	Les Monts d'Aunay	VTT
VTT33	Le périple d'Odon	VTT
VTT34	Les terres rouges	VTT
VTT35	Le bois du rol	VTT
VTT36	À l'assaut du Mont Pinçon	VTT
VTT37	Le schuss des souches	VTT
VTT9	La percée du Bocage	VTT
Vélo	Boucle vélo « des plages du débarquement au Mont Saint Michel »	Vélo
Vélo	Boucle vélo « autour de Caumont et Cahagnes » : Les hautes Vallées de la Seuille en vélo	Vélo

4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Pour la culture, l'intérêt communautaire est, actuellement, défini par :

- La participation à l'école de musique du Pré Bocage
- L'organisation d'une saison culturelle portée par Pré-Bocage Intercom
- La saison de spectacles professionnels organisés par des organismes conventionnés est d'intérêt communautaire :
- Le festival du conte au slam est d'intérêt communautaire
- La participation à l'AIPOS

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de reprendre, intégralement, l'intérêt communautaire afin de le compléter et de le préciser comme suit :

Pour la culture, l'intérêt communautaire est défini par :

- L'organisation d'une saison culturelle portée par Pré-Bocage Intercom et la valorisation de spectacles professionnels organisés par des associations du territoire
- La reconnaissance d'associations d'intérêt communautaire :
 - L'association de l'Ecole de Musique du Pré Bocage
 - L'association AIPOS
- La participation à des actions d'envergure communautaire portées par des structures et/ou associations locales (Conventionnement ou Appel A Projets)
- La mise en réseau des établissements de lecture publique du territoire communautaire et le développement de projets d'envergure communautaire

9° Autres compétences :

Energie renouvelable : Production d'énergie renouvelable sur les équipements d'intérêt communautaire

Les équipements d'intérêt communautaire sont actuellement définis comme suit :

- Le Bâtiment Écoresponsable des Noires Terres : nommé Prébo'Cap situé à Villers Bocage
- Le Pôle de Santé de Caumont-sur-Aure
- Le Pôle de santé de Val d'Arry
- Le Pôle de santé de Villers-Bocage
- Le Gymnase de Villers-Bocage
- Le MSAP de Villers-Bocage

Dans le cadre de cette délibération, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de compléter la liste des équipements d'intérêt communautaire en ajoutant les bâtiments ci-après :

- Le Gymnase Les Monts d'Aunay
- Le Gymnase de Caumont-sur-Aure
- La MSAP de Les Monts d'Aunay

Ainsi Les équipements d'intérêt communautaires sont :

- Le Bâtiment Écoresponsable des Noires Terres : nommé Prébo'Cap situé à Villers Bocage
- Le Pôle de Santé de Caumont-sur-Aure
- Le Pôle de santé de Val d'Arry
- Le Pôle de santé de Villers-Bocage
- Le Gymnase de Villers-Bocage
- Le MSAP de Villers-Bocage
- Le Gymnase de Les Monts d'Aunay
- Le Gymnase de Caumont-sur-Aure
- La MSAP de Les Monts d'Aunay

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE SE PRONONCER** favorablement pour la définition de l'intérêt communautaire des compétences énoncées ci-dessus
- **DE NOTIFIER** la délibération à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY

